



Communiqué de presse
Paris, le 30 juillet 2026

La Banque Postale se mobilise pour accompagner ses clients victimes des incendies

Les incendies qui touchent actuellement plusieurs régions françaises entraînent des conséquences majeures pour les habitants et l'ensemble des acteurs économiques, publics et privés. Fidèle à son engagement de banque citoyenne, La Banque Postale et ses différentes filiales CNP Assurances, LBPCF et La Banque Postale Leasing & Factoring, sont mobilisées aux côtés des sinistrés. Ensemble, elles déploient un dispositif exceptionnel de mesures d'urgence destinées à accompagner leurs clients, particuliers, professionnels et entreprises, impactés par ces incendies.

La Banque Postale est mobilisée avec sa filiale CNP Assurances pour accompagner les clients particuliers impactés par les incendies :

- **En cas d'évacuation de leur résidence principale ou secondaire**, les assurés détenteurs d'un contrat Assurance Habitation bénéficient d'une **assistance pour un hébergement temporaire** d'une durée de 21 nuits à titre exceptionnel ainsi que d'un accompagnement psychologique.
- Ils disposent aussi de la mise à disposition d'une **valise de secours** incluant une carte de paiement virtuelle à hauteur de 300€ par personne pour acheter des biens de première nécessité (jusqu'à 1200 € par famille). CNP Assurances contacte les clients identifiés comme sinistrés pour les accompagner dans cette situation difficile, le service d'assistance reste également joignable au 09 77 40 85 52.
- **En cas de sinistre rendant la résidence principale inhabitable**, les clients sinistrés peuvent bénéficier de la **garantie « perte d'usage du logement assuré »** pour une durée pouvant aller jusqu'à un an.
- De plus, compte tenu des circonstances exceptionnelles, la **déclaration des sinistres pourra être faite jusqu'au 31 août 2026**, directement en ligne depuis l'espace client ou l'application bancaire ou par téléphone au 02 28 09 42 00. Pour les clients détenteurs de plusieurs assurances auprès de CNP Assurances (habitation et automobile par exemple) une franchise unique sera appliquée en cas de sinistre sur plusieurs biens assurés.

Par ailleurs, en cas de logement inhabitable, les clients détenteurs d'un crédit immobilier et d'une assurance multirisque habitation à La Banque Postale ou auprès de ses filiales, pourront bénéficier **jusqu'à 1 an de remboursement des mensualités de leur prêt immobilier** pendant la remise en état de leur bien.

La Banque Postale propose également **le report gratuit des mensualités des crédits immobiliers et à la consommation en cours jusqu'à 12 mois**, pour les résidences principales, secondaires ou l'immobilier locatif en cas d'habitation sinistrée.

En cas de véhicule endommagé, La Banque Postale propose à ses clients détenteurs d'un **crédit à la consommation, le report gratuit jusqu'à 12 mois** des mensualités.

Elle met également à leur disposition une offre d'accompagnement spécifique avec **un prêt personnel à 1%**, jusqu'à 10 000 euros et 48 mois, sans frais de dossier.

En complément, pour ses **clients professionnels** sinistrés ou directement impactés par les incendies, La Banque Postale propose le **report gratuit des échéances des financements** en cours pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Concernant **les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et les collectivités locales**, La Banque Postale propose un accompagnement personnalisé à 3 niveaux :

- Mise en place d'un **moratoire** dès que cela est possible, permettant de reporter les échéances des financements jusqu'à 6 mois ;
- Mise à disposition d'une **enveloppe de financements court terme d'urgence de 100M€**, pour les clients à conditions préférentielles ;
- Et déploiement d'une deuxième enveloppe de **100 M€ pour des financements moyen long terme de reconstruction et d'adaptation**, à taux fixe ou à taux révisable, à des conditions préférentielles.

À propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, classé 12ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France près de 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire, avec ses 17 000 points de contact dont près de 6 500 bureaux de poste. Premier prêteur bancaire des collectivités locales et des hôpitaux publics depuis 2015, La Banque Postale joue un rôle essentiel dans le développement économique des territoires. Portée par son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », elle ambitionne de bâtir un leader européen de la bancassurance au service de tous ses clients, et d'affirmer son rôle pionnier dans la finance citoyenne. Elle propose une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, structurée autour de ses trois marques : La Banque Postale, sa banque des particuliers, Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale et CNP Assurances, sa filiale d'assurance de biens et de personnes. La Banque Postale accélère également sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. Entreprise à mission depuis mars 2022, La Banque Postale ambitionne d'atteindre zéro émission nette dès 2040. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

Contact presse :

service.presse@laposte.fr – 01 55 44 22 37